

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2015

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3225)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par
M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 4

A l'alinéa 12,

substituer aux mots :

« l'ordre public »,

les mots : « la sécurité et l'ordre publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le texte du projet de loi doit faire référence avec continuité aux menaces pesant et aux atteintes portant sur "la sécurité et l'ordre publics". L'objet de cet amendement est de le garantir.